

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017

Date de dernière parution: 13.09.2016

Date de la première version publiée:
15.01.2008**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : mikrozid® sensitive wipes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéProducteur/ Fournisseur : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 222851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.comFournisseur : Schülke France SARL
22, Terrasse Bellini
CS 7002792800 Puteaux
France
Téléphone: + 33 (0) 1 42 91 42 42
Téléfax: + 33 (0) 1 42 91 42 88
schuelkefrance.info@schuelke.comAdresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Department
+49 (0)40/ 521 00 8800
ADHI@schuelke.com
(Schülke France SARL: +33-0149698378)
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : INRS / ORFILA : +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique,
Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017

Date de dernière parution: 13.09.2016

Date de la première version publiée:
15.01.2008Toxicité chronique pour le milieu aqua-
tique, Catégorie 3H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-
traîne des effets néfastes à long terme.**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Information supplémentaire : Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas de dangers particuliers connus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution hydro sur textile non-tissé

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Chlorure de didécyldiméthyl- lammonium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6 ---	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	0,26
Chlorure d'alkyl(C12-C16)- diméthylbenzylammonium	68424-85-1 270-325-2 --- 01-2119965180-41-	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1;	0,26

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017

Date de dernière parution: 13.09.2016

Date de la première version publiée:
15.01.2008

	XXXX	H400 Aquatic Chronic 1; H410	
Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]	85409-23-0 287-090-7 - - - - - -	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	0,26

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Boire de l'eau par mesure de précaution.
Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Jet d'eau pulvérisée
Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017Date de dernière parution: 13.09.2016
Date de la première version publiée:
15.01.2008**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers spécifiques pendant : aucun
la lutte contre l'incendieProduits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
gereux**5.3 Conseils aux pompiers**Équipements de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire
particuliers des pompiers autonome.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnementPrécautions pour la protec- : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
tion de l'environnement**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Conseils pour une manipula- : Pas de précautions spéciales requises.
tion sans dangerIndications pour la protection : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte
contre l'incendie et l'explo- contre le feu.
sion**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'ori-
aires de stockage et les con- gine.
teneursInformation supplémentaire : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de la
sur les conditions de stock- chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Température
age de stockage recommandée: 15 - 25°CPrécautions pour le stockage : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
en commun**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017

Date de dernière parution: 13.09.2016

Date de la première version publiée:
15.01.2008

Utilisation(s) particulière(s) : Le produit tombe sous le champ d'application du règlement sur les produits biocides (UE) n°528/2012.
Type de produit: 2
Type de produit: 4

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

aucun(e)

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,96 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	Eau douce	0,0009 mg/l
	Eau de mer	0,00009 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,27 mg/kg
	Sédiment marin	13,09 mg/kg
	Sol	7 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,4 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des mains

Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017

Date de dernière parution: 13.09.2016

Date de la première version publiée:
15.01.2008

Aspect	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	6 - 8 (20 °C)
Point de fusion/point de congélation	:	env. 0 °C
Température de décomposition	:	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 100 °C
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur	:	Non applicable
Densité relative	:	env. 1,00 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	dans toutes les proportions (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
Viscosité Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017

Date de dernière parution: 13.09.2016

Date de la première version publiée:
15.01.2008**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune raisonnablement prévisible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 10.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 15.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****Chlorure de didécyl diméthylammonium:**

Lapin, 4 h, OCDE ligne directrice 404, Corrosif

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****Chlorure de didécyl diméthylammonium:**

Corrosif

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:**

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017Date de dernière parution: 13.09.2016
Date de la première version publiée:
15.01.2008**Chlorure de didécyl diméthylammonium:**

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Test de Buehler, Cochon d'Inde

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Cochon d'Inde

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****Chlorure de didécyl diméthylammonium:**

Génotoxicité in vitro : OCDE ligne directrice 471, Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique), Rat, Oral(e), OCDE ligne directrice 475, négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Génotoxicité in vitro : Non mutagène dans le test d'Ames.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité**Composants:****Chlorure de didécyl diméthylammonium:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Chlorure de didécyl diméthylammonium:**Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Evaluation**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Composants:****Chlorure de didécyl diméthylammonium:**

Donnée non disponible

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Composants:****Chlorure de didécyl diméthylammonium:**

Donnée non disponible

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Donnée non disponible

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017

Date de dernière parution: 13.09.2016

Date de la première version publiée:
15.01.2008**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit:**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	---	---

Composants:**Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l Durée d'exposition: 96 h
----------------------------	---	--

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,062 mg/l Durée d'exposition: 48 h
---	---	--

Toxicité pour les algues	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,026 mg/l Durée d'exposition: 96 h
--------------------------	---	---

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
---	---	----

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
---	---	--

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,014 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
--	---	--

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1
---	---	---

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 : 0,85 mg/l
----------------------------	---	------------------

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017

Date de dernière parution: 13.09.2016

Date de la première version publiée:
15.01.2008

	Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna): 0,015 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CI50 : 0,03 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,0042 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): 0,28 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna): 0,0059 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 100

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit:**

Demande Chimique en Oxygène (DCO)	: 200 mg/l Substance d'essai: solution à 1%
-----------------------------------	--

Composants:**Chlorure de didécyldiméthylammonium:**

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5
------------------	--

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6
------------------	---

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017

Date de dernière parution: 13.09.2016

Date de la première version publiée:
15.01.2008**Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Biodégradabilité : Résultat: Totalement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 46 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 81**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:Mobilité : Milieu: Sol
Remarques: immobile**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017

Date de dernière parution: 13.09.2016

Date de la première version publiée:
15.01.2008**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Peut-être éliminé avec les ordures ménagères sous réserve que les réglementations soient observées et accord avec l'exploitant de la décharge et les autorités compétentes.
- Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

- ADR : UN 3077
- IMDG : UN 3077
- IATA (Cargo) : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)])
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Alkyl (C12-C14) ethylbenzylammonium chloride (ADEBAC (C12-C14)))
- IATA (Cargo) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Alkyl (C12-C14) ethylbenzylammonium chloride (ADEBAC (C12-C14)))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR : 9
- IMDG : 9
- IATA (Cargo) : 9

14.4 Groupe d'emballage

- ADR
- Groupe d'emballage : III
- Code de classification : M7
- Numéro d'identification du danger : 90
- Étiquettes : 9
- IMDG
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : 9
- EmS Code : F-A, S-F

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017

Date de dernière parution: 13.09.2016

Date de la première version publiée:
15.01.2008**IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement**ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Cargo)

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1 100 t	Quantité 2 200 t
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT		

Composés organiques volatils : Remarques: aucun, Directive 2010/75/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

Autres réglementations:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017

Date de dernière parution: 13.09.2016

Date de la première version publiée:
15.01.2008

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Skin Corr.	: Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet

mikrozid® sensitive wipes**No Change Service!**Version
04.00Date de révision:
28.08.2017

Date de dernière parution: 13.09.2016

Date de la première version publiée:
15.01.2008

observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange

Aquatic Acute 1, H400 : Méthode de calcul

Aquatic Chronic 3, H412 : Méthode de calcul

Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR